



L'offre de service des Missions Locales

LE CADRE COMMUN DE RÉFÉRENCE



SOMMAIRE

1. Préambule : le cadre commun de référence de l'offre de service des Missions Locales pour une plus grande reconnaissance de leur action	3
2. Le cadre commun de référence dynamise et renforce le réseau	4
2.1 Une démarche globale	4
3. Le cadre commun décrit la spécificité de la gouvernance et du projet des Missions Locales	5
3.1 Le cadre commun d'une gouvernance spécifique	5
3.2 Le cadre commun au projet de chaque Mission Locale	6
4. Le cadre commun décline l'offre de service sociale des Missions Locales	7
4.1 Les principes sociaux d'action, transverses à l'ensemble des fonctions de la Mission Locale	9
4.2 L'offre de service des Missions Locales : « Repérer et mobiliser les jeunes »	11
4.3 L'offre de service des Missions Locales : « Accueillir et informer »	12
4.4 L'offre de service des Missions Locales : « Orienter »	13
4.5 L'offre de service des Missions Locales : « Accompagner à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours »	14
4.6 L'offre de service des Missions Locales aux entreprises et aux employeurs : « Un appui au recrutement et à l'intégration du jeune dans l'emploi »	15
5. Les engagements (à terme pouvant constituer une nouvelle charte des Missions Locales)	16

1. PRÉAMBULE

LE CADRE COMMUN DE RÉFÉRENCE DE L'OFFRE DE SERVICE DES MISSIONS LOCALES POUR UNE PLUS GRANDE RECONNAISSANCE DE LEUR ACTION

Le réseau national des Missions Locales constitue le service public territorialisé de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi, qui agit au quotidien au service de 1,3 million d'entre eux (2017). Les Missions Locales couvrent tous les territoires, avec une montée en puissance de leur rôle et de leur offre d'accompagnement des jeunes.

Le réseau est composé de près de 450 associations présidées par des élus locaux, avec 6 500 lieux d'accueil, près de 13 000 salariés intervenant dans un environnement professionnalisé structuré (formation continue de la branche, convention collective nationale, I-milo,...) et des milliers de partenaires mobilisés pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : services de l'État, des collectivités locales, entreprises, associations.

Membres du Service public de l'emploi, elles sont financées par l'État et les collectivités territoriales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Dans une période d'évolutions législatives majeures mais aussi de transition digitale, les Missions Locales doivent relever de nombreux défis pour prendre en compte les situations et les attentes des jeunes et les enjeux des politiques publiques.

Les adhérents de l'UNML ont décidé de formaliser l'offre de service des Missions Locales en proposant un cadre commun de référence pour promouvoir l'action des Missions Locales auprès notamment de l'État et des autres collectivités territoriales, et pour communiquer plus et mieux sur leur action au niveau national, régional et local.

L'engagement de cette démarche visant à finaliser le cadre commun de référence de l'offre de service des

Missions Locales a été décidé lors de l'assemblée générale de l'UNML du 11 décembre 2017 pour :

- **Affirmer l'unité du réseau** autour d'un cadre de référence partagé mais adaptable aux spécificités des territoires d'intervention, en réponse aux politiques de jeunesse (nationales, régionales et locales),
- **Démontrer le professionnalisme** des Missions Locales,
- **Produire un outil facilitant la négociation** des Missions Locales avec leurs partenaires et financeurs.

La production de ce cadre commun de référence de l'offre de service des Missions Locales a fait l'objet d'un travail participatif associant le plus grand nombre d'acteurs du réseau, présidents élus et directeurs. Dans un premier temps, un groupe de travail a été mis en place en janvier 2018, pour piloter la construction d'une première version de ce cadre.

Il s'est largement appuyé sur les travaux précédemment conduits, notamment l'enquête auprès des Missions Locales sur leur offre de service, les productions des séminaires de juillet 2016 et de juillet 2017 et les travaux du SGMAP pour le compte de la DGEFP sur l'offre de service des Missions Locales.

L'ensemble des Missions Locales a été amené à contribuer notamment par la mise à disposition d'un questionnaire en ligne adossé à la première proposition de rédaction du cadre commun de référence. Cette proposition a également été l'objet d'un séminaire le 4 juillet 2018 pour associer plus largement les Missions Locales à la finalisation du document de référence, d'échanger sur les travaux préparatoires, de les amender et de les mettre en perspective à partir des analyses et des contributions de chacun, afin que ce cadre commun devienne l'outil de l'ensemble du réseau.

LE CADRE COMMUN DE RÉFÉRENCE DYNAMISE ET RENFORCE LE RÉSEAU

2.1 UNE DÉMARCHE GLOBALE

La formalisation du cadre commun de référence de l'offre de service des Missions Locales s'inscrit dans une démarche globale, qui prend appui à la fois sur le cadre institutionnel des Missions Locales et sur le projet stratégique tant du réseau que des structures.

Il définit l'identité des Missions Locales, leur mode de gouvernance, leurs valeurs, leurs engagements et il s'inscrit dans la perspective d'une démarche d'évaluation interne de la qualité des actions, voire de Labellisation à terme.

Il a vocation à faciliter la communication sur l'action de chaque Mission Locale, à renforcer la dynamique de réseau et à servir d'appui à la définition du projet de la Mission Locale dans son territoire, dans le cadre de son réseau régional et national.

Le cadre commun s'organise autour de trois volets :

- Le volet de « la gouvernance des Missions locales ».
- Le volet du « projet de la Mission Locale sur son territoire ».
- Le volet de « l'offre de service des Missions Locales », Il est présenté dans les parties qui suivent.

3.

LE CADRE COMMUN DÉCRIT

LA SPÉCIFICITÉ DE LA GOUVERNANCE ET

DU PROJET DES MISSIONS LOCALES

Les Missions Locales sont les acteurs territoriaux des politiques de jeunesse et les opérateurs de la mise en œuvre des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes pilotés par l'État et les collectivités territoriales. Elles assurent un service public territorial, de proximité.

3.1 LE CADRE COMMUN D'UNE GOUVERNANCE SPÉCIFIQUE

LES CARACTÉRISTIQUES	LES MODALITÉS
<p>La gouvernance : une spécificité qui permet l'autonomie de gestion et de décision de la Mission Locale et son ancrage local</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une structure associative (association loi 1901 ou GIP) créée à l'initiative des collectivités locales et organisée en 4 collèges composés des différents acteurs du territoire mobilisés en faveur de l'insertion et l'autonomie des jeunes (les élus locaux, les représentants de l'État et des établissements publics, les organisations professionnelles et syndicales, les associations). Ces partenaires concourent à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et participent à la mise en œuvre du projet et de l'offre de service de la Mission Locale. ■ Un président représentant des collectivités locales ou territoriales qui les finance, désigné par le collège des élus. ■ Un modèle économique qui repose sur un financement multipartenarial (Etat, régions, départements, communes, FSE). ■ La gouvernance assure la pérennité de la structure, l'évaluation et la prévention des risques, la répartition des responsabilités et des rôles de chacun, la garantie des principes énoncés dans la charte fondatrice de la Mission Locale, ses statuts et son projet. ■ La gouvernance définit les orientations prioritaires, les modes d'actions de la Mission Locale dans ses missions statutaires, garantit les principes de son fonctionnement institutionnel, de la GRH et de sa gestion financière. Porte une vision partagée et commune.
<p>La gouvernance : un lieu de convergence et de mise en cohérence des actions au regard des besoins des jeunes, des politiques publiques et des actions des acteurs du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une mobilisation des acteurs publics, économiques et associatifs, pour prendre en compte la globalité des freins à l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie. ■ La conduite d'une réflexion et la définition d'orientations qui intègrent et complètent l'offre de service de chacun des partenaires sur le territoire.

3.2 LE CADRE COMMUN AU PROJET DE CHAQUE MISSION LOCALE

LES CARACTÉRISTIQUES	LES MODALITÉS
Le projet de la Mission Locale est basé sur une analyse commune et concertée des besoins des jeunes sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Mission Locale conduit de manière partenariale un diagnostic partagé de la situation des jeunes sur le territoire au regard : <ul style="list-style-type: none"> → Du profil de la population des jeunes du territoire globalement et par public cible (décrocheurs, ASE, NEET, BRSA, etc.), → Des spécificités territoriales et des réalités socio-économiques, → Des ressources du territoire et des actions des partenaires : offre de formation sur le territoire - dispositifs pour l'insertion sociale et professionnelle - offre de logements, de santé, de loisirs, etc.
Le projet définit les enjeux, les orientations prioritaires, les actions et les moyens de la Mission Locale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le projet permet de mobiliser les partenaires institutionnels financeurs de la Mission Locale : État, Région, département, communes, communautés de communes, ARS, etc. en fonction des ressources disponibles et nécessaires pour répondre aux projets et aux besoins des jeunes.
Des acteurs qui définissent le projet de la Mission Locale dans son territoire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un projet basé sur une analyse commune et concertée des besoins des jeunes sur le territoire et de l'action des partenaires. ■ Un projet qui implique les différents partenaires, parties prenantes de la gouvernance de la Mission Locale. ■ Un projet qui s'appuie sur le cadre commun de l'offre de service en l'adaptant aux besoins du territoire, des jeunes et des ressources du territoire.
L'offre de service socle se décline dans le projet de la Mission Locale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un projet qui implique les différents partenaires parties prenantes de la gouvernance de la Mission Locale, mais aussi les autres acteurs du territoire concourant aux politiques de jeunesse. ■ Une gouvernance définissant le projet de la Mission Locale dans son territoire qui décline l'offre de service de la Mission locale, dont l'offre de service socle actée par le réseau, selon les besoins des jeunes, les politiques publiques et les priorités de la gouvernance.
Le projet s'appuie sur la capacité d'ingénierie et d'innovation déployée par la Mission Locale	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Mission Locale intègre dans son projet les éléments de contexte en termes : <ul style="list-style-type: none"> → d'accueil et d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes, → de participation et de citoyenneté des jeunes, → d'actions à conduire au regard des besoins économiques du territoire et de l'action des partenaires dans une perspective de développement local.

4.

LE CADRE COMMUN DÉCLINE L'OFFRE DE SERVICE SOCLE DES MISSIONS LOCALES

La finalité de l'action de chaque Mission Locale est de renforcer l'accès à l'autonomie des jeunes en répondant à leurs besoins et à leurs attentes dans les champs de l'emploi, de la formation / qualification, de l'accès aux droits sociaux, de la citoyenneté et de la participation, du logement, de la santé, du transport, de la mobilité, de l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, ...

Ainsi le cadre commun de l'offre présenté ici précise les principes d'actions des Missions Locales, transverses à l'ensemble de leurs fonctions :

- l'observation du territoire d'intervention et la production de connaissances aux niveaux local, régional et national,
- l'écoute active des jeunes et la prise en compte de leur parole pour éclairer leurs choix d'actions, et développer leur pouvoir d'agir.

Il définit les « réalisations » socles pour chacune des 5 fonctions des Missions Locales :

- sur la fonction Repérage, mobilisation des jeunes,
- sur la fonction Accueil, Information,
- sur la fonction Orientation,
- sur la fonction Accompagnement à la construction et à la mise en œuvre du parcours du jeune,
- en direction des employeurs.

Il met en perspective ces réalisations socles avec les conditions de déploiement de l'offre de service en termes :

- de Ressources Humaines,
- d'organisation,
- de partenariat,
- de moyens financiers,
- de contribution et de mutualisation avec le réseau régional.

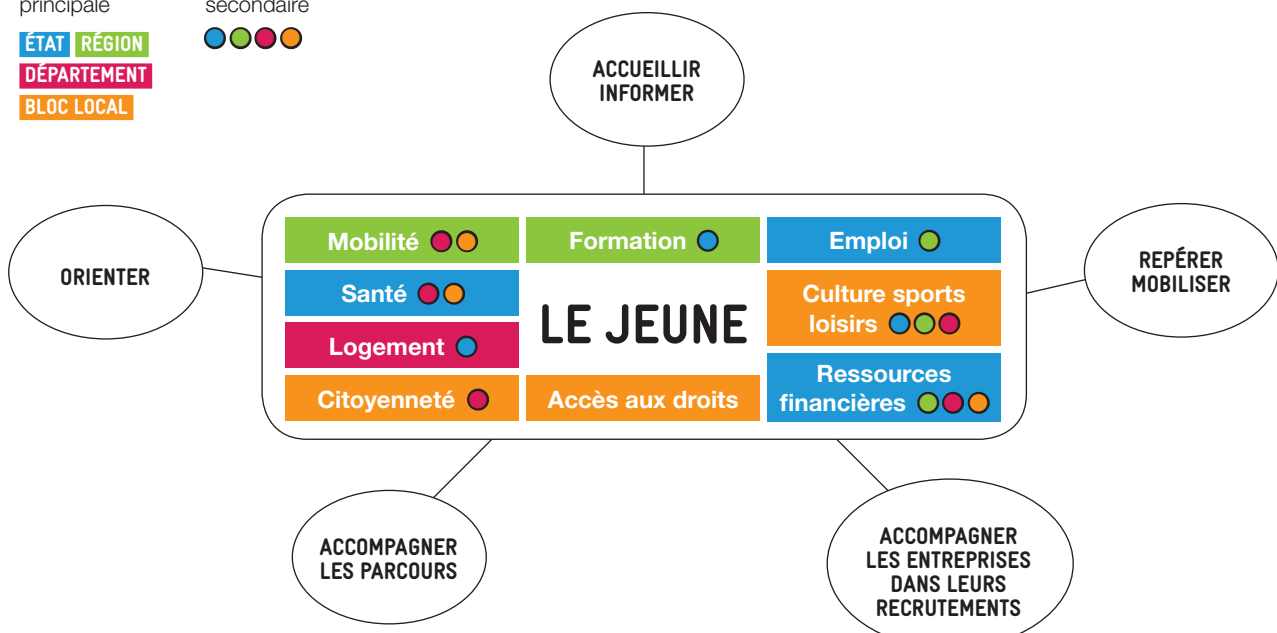
Ce cadre commun constitue le socle de l'offre de service, à partir duquel chaque Mission Locale élabore et anime son projet de structure, au regard de son territoire.

LES FONCTIONS D'UNE MISSION LOCALE ET LEUR CONCORDANCE AVEC LES COMPÉTENCES DES FINANCEURS

Compétence principale

- ÉTAT
- RÉGION
- DÉPARTEMENT
- BLOC LOCAL

Compétence secondaire



4.1 LES PRINCIPES SOCLES D'ACTION, TRANSVERSES À L'ENSEMBLE DES FONCTIONS DE LA MISSION LOCALE

Permettre l'adaptation territoriale de la mise en œuvre des politiques de jeunesse, en développant une fonction d'observation du territoire, de prise en compte de la parole des jeunes et de leurs usages.

LES RÉALISATIONS	LES CRITÈRES	
Le projet de la Mission Locale est basé sur une analyse commune et concertée des besoins des jeunes sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Mission Locale met en place des moyens de capitaliser, d'actualiser et de valoriser les données sur la situation des jeunes de son territoire. ■ La Mission Locale produit des rapports de situation, d'analyse et de contribution pour alimenter la réflexion et les décisions des acteurs décisionnaires des stratégies et orientations politiques du territoire, dans les divers champs de compétences d'intervention (emploi, formation, logement, santé, mobilité, ...). 	
Écoute active des jeunes et organisation de la prise en compte de leur parole et de leurs attentes	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Mission Locale met le jeune au cœur de son parcours, quel que soit le service rendu, favorisant la codécision avec le jeune, dans une posture de tenir conseil (sortir de la logique de prescription), favorisant son autonomie et sa capacité d'agir. ■ La Mission Locale propose aux jeunes des espaces et des actions leur permettant de s'exprimer sur leurs attentes et de contribuer à la définition des services à leur rendre, dans une visée d'adaptation aux pratiques et usages des jeunes notamment. ■ La Mission Locale informe les jeunes de ses règles de déontologie, en conformité également avec la RGPD (usage des informations recueillies sur la situation des jeunes, modalités de communication à des tiers, ...). ■ La Mission Locale organise des enquêtes auprès des jeunes (concernant leurs attentes prioritaires, mais aussi de satisfaction des services rendus). 	
Structuration d'un partenariat opérationnel et formalisé avec les acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Mission Locale participe ou organise des temps de travail favorisant la coordination des actions et des acteurs en faveur de l'amélioration des actions en direction des jeunes. ■ La Mission Locale organise la coopération avec les acteurs du territoire dans le cadre de conventions définissant les rôles respectifs et les modalités du travail en commun. 	
VOLET DES RESSOURCES ET DES MOYENS		
En interne à la structure <i>Les conditions à réunir pour une mise en œuvre des réalisations socles</i>	Volet RH	Un plan de formation permettant la montée en compétence continue des équipes : <ul style="list-style-type: none"> ■ La posture du tenir conseil tel que défini dans le cadre du cahier des charges du conseil en évolution professionnelle. ■ L'usage du numérique notamment dans leur relation aux jeunes. ■ La production et l'exploitation de données.
	Volet partenariat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une identification des partenaires pouvant contribuer à la production de l'observation du territoire et des jeunes. ■ Le partage de l'analyse territoriale et des préoccupations des jeunes. ■ La définition de processus et modalités de mobilisation des partenaires et de leurs offres au service des parcours des jeunes.
	Volet organisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une organisation de la ML qui répond aux enjeux de la place des jeunes dans le projet de la Mission Locale et dans leur projet d'insertion. ■ Une organisation qui prévoit la mise à jour de l'observation (planification, modalités, ...). ■ Une organisation qui favorise la relation aux jeunes au travers des outils numériques (réseaux sociaux, mail, ...).
	Volet financier	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un budget affecté à la production de données. ■ Des moyens en investissement liés à l'usage du numérique dans les pratiques des professionnels.
	Avec son réseau régional	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une contribution à la centralisation des observations locales pour consolidation départementale, régionale. ■ Une prise en compte d'un appui méthodologique et de ressources (outillage mutualisé).

4.2 L'OFFRE DE SERVICE DES MISSIONS LOCALES : « REPÉRER ET MOBILISER LES JEUNES »

Faire connaître à l'ensemble des jeunes l'offre à laquelle ils peuvent avoir accès sur l'ensemble de leurs besoins : emploi, formation, connaissance des métiers, informations sur le territoire, transport et mobilité, accès au logement, santé, accès aux droits, à la culture, aux sports, aux loisirs et à la citoyenneté, etc.

LES RÉALISATIONS		LES CRITÈRES
Des actions pour aller vers les jeunes, pour rendre la Mission Locale visible et attractive	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Mission Locale conduit des actions visant à faire connaître aux jeunes son offre : actions d'information et de mobilisation des jeunes seule ou en partenariat selon des modalités répondant aux usages des jeunes. ■ Une présence en proximité prenant appui sur les partenaires du territoire. ■ La Mission Locale s'appuie sur les outils numériques pour adapter ses pratiques aux usages des jeunes. ■ La Mission Locale évalue ses actions pour les adapter aux besoins des jeunes. 	
Des concertations avec les acteurs du territoire pour l'organisation d'actions communes	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Mission Locale fédère les acteurs de son territoire (élus, éducation nationale, prévention spécialisée, centres sociaux, clubs sportifs, ...) pour définir ensemble des modalités d'un partenariat formalisé pour améliorer l'identification de la Mission Locale et des services du territoire par les jeunes et pour aller à leur rencontre. 	
VOLET DES RESSOURCES ET DES MOYENS		
En interne à la structure <i>Les conditions à réunir pour une mise en œuvre des réalisations socles</i>	Volet RH	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des équipes formées à la conduite d'actions « pour aller vers les jeunes ». ■ Un référent « communication » jeunes identifiés.
	Volet partenariat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une identification des partenaires avec qui travailler sur le territoire. ■ La conduite d'actions communes.
	Volet organisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une organisation de la Mission Locale qui répond aux spécificités du territoire et des publics : territoriale, appui sur le numérique, «externalisation » dans des lieux où se trouvent les jeunes. ■ Une organisation qui favorise la prise de contact par les jeunes (horaires d'accueil physique adapté, accueil téléphonique donnant envie, ...). ■ Une signalétique, des supports de communication, des événements qui donnent à voir la Mission Locale. ■ Une organisation qui permet de mailler le territoire en termes de présence et de couvrir des lieux stratégiques de contact avec les jeunes.
	Volet financier	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un modèle économique qui permet un plan d'action dans ce sens.
	Avec son réseau régional	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une communication et des actions communes entre Mission Locale permettant d'aller vers des jeunes qui ne viennent pas. ■ Une consolidation et l'échange des pratiques. ■ Le portage d'une fonction « community manager ».

4.3 L'OFFRE DE SERVICE DES MISSIONS LOCALES : « ACCUEILLIR ET INFORMER »

Accueillir tous les publics pour les informer et les aider dans leur recherche d'informations.

LES RÉALISATIONS	LES CRITÈRES
Un accueil multicanal adapté aux besoins et usages des jeunes (des modalités d'accueil diversifiées)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une modularité dans l'accueil physique, téléphonique, digital pour répondre aux usages des jeunes et couvrir une large plage d'accueil. ■ Un espace d'accueil adapté (dont aux jeunes en situation de handicap).
Mise à disposition d'une information complète et actualisée sur l'offre du territoire à destination des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un espace d'information physique et numérique accessible en auto documentation, sur place et à distance, sur les champs diversifiés : emploi, formation, connaissance des métiers, accès aux droits, citoyenneté, logement, santé, transport, mobilité, accès à la culture et loisirs, sports, ressources, ...
Un appui individualisé pour la recherche d'information	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le jeune est informé et guidé dans sa recherche d'informations. ■ Les informations et conseils donnés sont impartiaux et respectent le choix des publics.

VOLET DES RESSOURCES ET DES MOYENS

En interne à la structure <i>Les conditions à réunir pour une mise en œuvre des réalisations socles</i>	Volet RH	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des professionnels formés en capacité d'écouter les personnes et de conduire une première analyse de leur demande et de répondre de manière impartiale, de guider la recherche d'information et l'utilisation des services et médias numériques.
	Volet partenariat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des actions partenariales ou complémentaires avec les acteurs du territoire.
	Volet organisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une fonction accueil et lieu ressources mise en place. ■ La Mission Locale équilibre l'accès libre à l'information et l'appui individuel et/ou collectif. ■ Une organisation qui assure une « disponibilité » en concordance avec les pratiques et disponibilités des jeunes (jeunes salariés par exemple). ■ Une organisation qui permet de limiter les délais d'accueil. ■ La mise à disposition d'un outil formalisé et actualisé pour les conseillers pour leur connaissance du tissu économique et du marché du travail local, des acteurs du territoire, des dispositifs et aides mobilisables sur les différents champs (emploi, formation, logement, mobilité, santé, ...).
	Volet financier	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un budget ciblé documentation physique et numérique et plateforme web.
	Avec son réseau régional	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contribution à la mutualisation (échanges de pratiques sur les organisations de l'accueil, limiter les coûts d'investissements et achats, ...).

4.4

L'OFFRE DE SERVICE DES MISSIONS LOCALES : « ORIENTER »

Apporter aux jeunes un conseil qualifié pour leur permettre de s'orienter au mieux vers les acteurs et services selon leurs besoins.

LES RÉALISATIONS		LES CRITÈRES
Réalisation avec le jeune d'un diagnostic pour évaluer sa situation sociale et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Mission Locale met en place des modalités diversifiées d'appui au jeune pour qu'il puisse apprécier sa situation, trouver des réponses, clarifier son projet dans une alliance dynamique et un climat de confiance. ■ Les professionnels de la Mission Locale conduisent avec le jeune une analyse partagée de sa situation pour guider la démarche d'exploration et pour ouvrir sa réflexion et l'aider dans ses choix. ■ La démarche d'analyse et d'évaluation en continu de la situation du jeune proposée par la Mission Locale repose sur une posture professionnelle du « tenir conseil », qui est multidimensionnelle, globale, formalisée et partagée avec le jeune pour qu'il se l'approprie. 	
Aiguiller le jeune vers le bon interlocuteur (en interne à la ML ou externe)	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Mission Locale donne à voir les dispositifs et acteurs du territoire compétents pour son projet. ■ La Mission Locale le met en relation avec les partenaires et acteurs qui vont structurer son parcours (en interne ou à l'externe). 	
VOLET DES RESSOURCES ET DES MOYENS		
En interne à la structure <i>Les conditions à réunir pour une mise en œuvre des réalisations socles</i>	Volet RH	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des professionnels en capacité d'analyser la demande du jeune et ses besoins sur les différents volets (évaluation multidimensionnelle).
	Volet partenariat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement de l'interconnaissance entre les partenaires du territoire sur l'ensemble des champs. ■ Construction de collaborations pour assurer les relais entre structures. ■ Transmission d'informations sur les besoins du jeune et avec son accord au partenaire vers lequel le jeune est orienté.
	Volet organisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ La mise en place de procédures de contacts et de suivi de l'orientation inter acteurs, favorisant la fluidité du parcours du jeune. ■ Mise en place d'un outil d'évaluation en continu de la situation des attentes des jeunes, s'appuyant sur les travaux et l'outillage national.
	Volet financier	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investir dans les outils appropriés.
	Avec son réseau régional	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contribuer à la consolidation régionale (annuaire des acteurs et interlocuteurs privilégiés). ■ S'impliquer dans l'appui au développement des partenariats.

4.5 L'OFFRE DE SERVICE DES MISSIONS LOCALES : « ACCOMPAGNER À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS »

La Mission Locale propose à chaque jeune un suivi personnalisé pour construire son parcours et aborder toutes les questions liées à l'accès à ses droits, à la formation, à l'emploi, au logement, ... et être accompagné dans sa mise en œuvre. Cet accompagnement s'inscrit dans les principes et les objectifs du conseil en évolution professionnelle.

LES RÉALISATIONS	LES CRITÈRES	
Un appui au jeune pour la construction du parcours répondant à son (ses) projet(s)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Désignation d'un référent de parcours du jeune pour assurer la continuité et favoriser une relation de confiance et une alliance dynamique. ■ Articuler les étapes du parcours du jeune afin de réduire les temps d'attente entre les actions, décidées avec lui. 	
Un suivi et un soutien du jeune tout au long de son parcours	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobiliser avec le jeune les mesures et dispositifs pertinents pour prendre en compte sa situation globale selon sa situation et ses attentes. ■ Organiser un accompagnement multimodal adapté à la personne (collectif/individuel, etc.). 	
La mise en place des conditions d'une sécurisation du parcours	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'un suivi lors du parcours, de la progression du jeune et de l'adéquation de l'action, avec le jeune et les acteurs ou partenaires mobilisés (dont l'entreprise), le cas échéant. ■ Favoriser la possibilité d'échanges avec les différents professionnels de la Mission Locale selon leurs approches et expériences. 	
VOLET DES RESSOURCES ET DES MOYENS		
En interne à la structure <i>Les conditions à réunir pour une mise en œuvre des réalisations socles</i>	Volet RH	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des professionnels en capacité de co-construire et de suivre les parcours avec les jeunes, en lien avec les partenaires, les entreprises, ... ■ Des équipes formées à l'accompagnement sous des formes collectives et individuelles.
	Volet partenariat	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'offre de service des partenaires intégrée comme autant d'étapes possibles du parcours du jeune, favorisant l'atteinte des objectifs définis avec le jeune.
	Volet organisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une organisation qui favorise la transversalité et l'ingénierie de projet. ■ Un process clarifiant et facilitant la relation avec les opérateurs du parcours.
	Volet financier	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ingénierie financière des projets de la Mission Locale pour organiser les parcours des jeunes.
	Avec son réseau régional	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participer à la consolidation régionale des innovations pédagogiques et des méthodes d'accompagnement. ■ Participer à la capitalisation sur les outils, et un partage en intra comme en inter (avec les autres acteurs du CEP par exemple).

4.6

L'OFFRE DE SERVICE DES MISSIONS LOCALES : « UN APPUI AU RECRUTEMENT ET À L'INTÉGRATION DU JEUNE DANS L'EMPLOI »

La Mission Locale a un partenariat défini avec les entreprises de son territoire, qui peut être mobilisé pour toutes les phases du parcours des jeunes (découverte des métiers, des secteurs économiques, évaluation des compétences, accès à l'emploi ou à la qualification, ...) tout en répondant aux besoins de compétences des entreprises.

LES RÉALISATIONS		LES CRITÈRES
Un appui au recrutement de candidats jeunes		<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluer et formaliser les besoins en compétences et en recrutement des employeurs. ■ Informer et conseiller les employeurs sur l'emploi des jeunes, la formation et la RSE.
Une aide au maintien des jeunes dans l'emploi		<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivre la phase d'intégration dans le cadre de leurs expériences professionnelles. ■ Intervenir à la demande du jeune ou de l'employeur pour sécuriser les situations professionnelles.
Développer et maintenir un partenariat avec les entreprises et les employeurs		<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobiliser les employeurs du territoire pour participer aux actions de la Mission Locale pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi.
VOLET DES RESSOURCES ET DES MOYENS		
En interne à la structure <i>Les conditions à réunir pour une mise en œuvre des réalisations socles</i>	Volet RH	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des professionnels en capacité d'appréhender le monde du travail et de l'entreprise, de conduire une analyse des besoins au regard des profils de poste, d'avoir une posture de « médiateur ».
	Volet partenariat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Construire, animer, les partenariats avec le monde économique.
	Volet organisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une organisation répondant à l'exigence du suivi en entreprise.
	Volet financier	<ul style="list-style-type: none"> ■ Inscription dans les financements mobilisables (FSE/IEJ, taxe apprentissage, ...).
	Avec son réseau régional	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contribuer à l'animation de la déclinaison des accords nationaux, des accords de branches. ■ Contribuer à la valorisation des entreprises et des métiers du territoire : organisation de manifestations, ...

LES ENGAGEMENTS

(À TERME POUVANT CONSTITUER UNE NOUVELLE CHARTE DES MISSIONS LOCALES)

La Mission Locale, un espace d'accès libre fonctionnant dans l'esprit du service public

- Un espace d'entretiens accueillant et valorisant fondé sur la qualité de l'écoute et du conseil.
- Un lieu d'accueil de tous les publics, qui respecte les principes de confidentialité et de non-discrimination des personnes.

La Mission Locale au service de tous les jeunes

- Prendre en compte la globalité des attentes et des projets des jeunes pour les accompagner dans la réalisation de leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Respecter l'autonomie et la liberté de choix de chaque jeune tout en cherchant à lui donner les moyens d'être acteur dans la construction et la mise en œuvre de ses projets.
- Faciliter l'accès des jeunes à l'offre de la Mission Locale et à celle des acteurs du territoire.
- Adapter les services à rendre en prenant en compte la parole des jeunes, leurs besoins et leurs attentes.

La Mission Locale inscrite dans une démarche d'utilité sociale*

- Avoir pour objectif d'apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité.
- Contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, [...] à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale.
- Contribuer à lutter contre les discriminations que peuvent rencontrer les jeunes dans le cadre de leurs parcours.

* Définition issue de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014

La Mission Locale, acteur dans son territoire

- Connaître les enjeux des jeunes de son territoire et porter ces enjeux auprès des partenaires et des opérateurs du territoire pour contribuer à améliorer la situation des jeunes.
- Être un lieu d'innovation et d'expérimentation pour mettre en place des services centrés sur les besoins et les projets des jeunes.





L'offre de service des Missions Locales

LE CADRE COMMUN DE RÉFÉRENCE

www.unml.info

**UNML**
UNION NATIONALE DES MISSIONS LOCALES
Représenter et accompagner les réseaux d'insertion

 Le Réseau
des Missions
Locales